

LYCEE FRANÇAIS MALABO

BP 134 MALABO

- GUINEE EQUATORIALE -

Téléphone : 00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50

Courriel : ecolefrance-malabo@guineanet.net

Site internet : www.lyceefrançaismalabo.org

ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-verbal du conseil d'établissement du 9 octobre 2015

Membres présents

Voix délibératives

Parents élus:

Monsieur Roland BULTEAU

Madame Catherine RUIZ-Halys

Madame Brigida BEDUNG NKOMI

Elève élue:

Madame Marie-Thérèse OLOUNE BIYE

Personnels élus:

Monsieur David LOFFREDA, enseignant

Monsieur Dominique MACKOWIAK, enseignant

Madame Geneviève TEVENARD-LOFFREDA, enseignante

Monsieur Fabien MBALA, assistant administratif

Administration:

Monsieur Jean-François BONNET, Premier Conseiller,
COCAC

Monsieur Pierre GUENAI, Proviseur

Monsieur Guy-Charles ZIRIGNON, Directeur administratif
et financier

Monsieur Yeonis LESCAY-QUESADA, Conseil Principal
d'Education

Voix consultatives

Madame Sofia DOUGAN, Présidente du Comité de Gestion

Madame Mathilde LE CLAINCHE, Attachée de Coopération

Monsieur Jussy MERCADER, Représentant suppléant des
élèves

Début du conseil 17h35

1. Présentation des membres élus pour l'année 2015-2016

Résultats des élections

12 % de votants pour les parents

61% de votants pour les personnels enseignants

72 % de votants pour les personnels administratifs et de service

2. Vérification du Quorum

12 membres présents sur 12, le conseil d'établissement peut donc siéger.

3. Désignation d'un secrétaire

Monsieur MACKOWIAK, assisté de Monsieur LOFFREDA, seront en charge du secrétariat.

4. Validation du Règlement Intérieur du Conseil d'établissement (en annexe)

VOTE : 12 en faveur, sur 12

5. Validation du Procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 (en annexe)

VOTE : 12 en faveur, sur 12

6. Attribution des sièges pour le Conseil de discipline et conseil du second degré (document)

Le document de répartition des sièges est à transmettre par les différentes composantes à la fin de la réunion. Le proviseur insiste sur l'importance du conseil du second degré, notamment pour les questions de DGH. Il indique qu'il réunira systématiquement cette assemblée avant chaque conseil d'établissement.

7. Règlement intérieur de l'établissement

VOTE : 12 en faveur, sur 12

La modification suivante est adoptée :

3.1.10. Usage des téléphones portables

L'usage des téléphones portables, baladeurs, MP3 et autres appareils électroniques est interdit dans les locaux d'enseignement (salle de classe).

Les élèves possédant un téléphone portable devront l'éteindre et le ranger en pénétrant dans la salle de classe.

L'usage des téléphones portables, baladeurs, MP3 est autorisé dans les cours de récréation, le hall d'entrée durant la première récréation de 9h45 à 10h00 pour les élèves du secondaire et à tout moment durant les activités pédagogiques conduites par les enseignants.

Les élèves devront respecter les règles énoncées dans la charte informatique de l'établissement.

En cas de non-respect de ces règles, les adultes de l'établissement pourront exiger de se faire remettre de l'appareil. L'objet sera ensuite remis au chef d'établissement.

Les représentants légaux pourront retirer les objets confisqués auprès du chef d'établissement qui décidera de la sanction adaptée en concertation avec la famille. Les élèves contrevenants pourront ne plus être autorisés à utiliser les outils numériques désignés.

Les téléphones portables sont des objets personnels, l'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

8. Carte des emplois 2016-2017

Pour le secondaire

Pour la rentrée prochaine, l'Agence demande de faire connaître les demandes de création de poste pour l'établissement.

Le proviseur rappelle les enjeux du recrutement pour accompagner le développement du lycée et l'homologation de la classe de seconde. Il revient sur le contexte difficile dans une zone géographique peu attractive. Il détaille les difficultés que posent actuellement le recrutement du professeur de physique-chimie dont la lettre d'invitation est toujours en attente depuis plus de 6 semaines !

Malheureusement, les règles administratives locales, qui se durcissent, rendent désormais difficile, voire impossible le recrutement des étrangers sans statut diplomatique (passeport de service).

Pour la rentrée 2015, l'établissement, qui profite de la présence de 3 TNR, n'avait pas demandé la création de poste de résidents pour des raisons budgétaires.

Mais l'augmentation des frais de scolarité prévue en janvier 2016 (15%) permet désormais d'envisager la création de plusieurs postes de résidents pour la rentrée 2016.

Cet appui apparaît aujourd'hui vital car le départ prévu de plusieurs TNR compliquera grandement le recrutement pour la rentrée 2016.

Par conséquent, et au vu des difficultés que pose le recrutement local d'enseignants qualifiés et afin de garantir un taux d'encadrement suffisant après le départ des TNR, après examen de la DGH (annexe) présentée, **le conseil d'établissement demande la création de 3 postes d'enseignants résidents, classés par ordre de priorité.**

1 : un poste en Lettres-Histoire

2 : un poste en Math-Physique

3 : un poste en Anglais

Vote : 12 en faveur, sur 12

Pour le primaire

Lecture par le Proviseur d'un extrait du rapport de l'IEN daté de décembre 2014 :

« Dans cette perspective, la recommandation de la présente mission porte prioritairement sur une évolution de l'organisation des services d'enseignement qui conduise, en tant que de besoin et sur le temps scolaire, à disposer de plus de maîtres que de classes. L'affectation d'un poste de maître formateur (Emfe) est à soutenir.

Le Proviseur explique que la présence d'un enseignant formateur dans une école qui compte 15 classes permettrait de renforcer la qualité de l'enseignement dispensé. Ce formateur assurerait le suivi et la formation des recrutés locaux tout en étant titulaire d'une classe.

Le Proviseur, qui jusqu'à présent assure cette mission, a de plus en plus de mal à lui consacrer le temps nécessaire.

Le conseil d'établissement demande donc la création, pour la rentrée 2017, d'un poste d'enseignant expatrié Maître formateur pour le premier degré.

Le Conseiller de coopération et d'action culturelle rappelle le soutien de l'ambassade à ces demandes de création de poste.

Vote : 12 en faveur, sur 12

Le proviseur rappelle que le dossier de revalorisation des salaires des TNR est à l'étude.

9. Bilan de la rentrée

461 élèves dans l'établissement

157 élèves en maternelle (26/classe)

195 élèves en élémentaire

90 élèves au collège (18/classe)

19 élèves au lycée

Une deuxième classe de 6ème a été créée avec l'objectif de faciliter le passage de l'élémentaire au secondaire. Un investissement particulier est demandé aux équipes pédagogiques concernées.

10. Bilan des commandes

Sur un total de 183 000€ d'achats, 171 000€ de commandes ont été livrées.

Un conteneur de 20 pieds affrété en commun avec l'Ambassade de France doit livrer les commandes manquantes pour le mois de décembre.

Une demande de subvention de 30 000€ pour l'équipement du nouveau bâtiment a été déposée à l'AEFE.

Une réponse est attendue ce mois-ci.

11. Locaux

Visite de la commission de sécurité avant l'ouverture des nouveaux locaux.

Les nouveaux locaux seront utilisés à la rentrée de la Toussaint. Reste cependant la question de l'alimentation électrique commune entre les 3 bâtiments. Les travaux sont en cours.

Pendant les vacances de la Toussaint : déménagement des classes, occupation des nouveaux locaux.

Terrain de sport: chantier à l'arrêt, le revêtement du sol reste à poser. Le technicien chargé de l'opération n'aurait toujours pas obtenu son visa.

12. Recrutement documentaliste

Les enseignants demandent à participer à la commission de recrutement du 29 octobre.

M. LOFFREDA rappelle le rôle du professeur documentaliste (pouvoir se positionner au sein de l'EPLÉ grâce aux connaissances de l'institution scolaire ; maîtriser les technologies de l'information et de la communication ; assumer son rôle de pédagogue, etc.).

La Présidente du Comité de gestion donne son accord.

13. La formation continue

Rappel du fonctionnement de la formation: mutualisation des établissements d'Afrique centrale dans un comité de pilotage. Chaque établissement verse 1% de la masse salariale au budget de la formation continue.

Cette année : 20 stages pour 21 collègues. La commission de recrutement a donné la priorité aux contrats locaux et aux stages inter-degrés.

14. Perspective année 2015-2016

Voyage scolaire à Paris

Présentation rapide des objectifs

Dates : du 15 mars au 25 mars 2016

Coût total (hébergement, transport, nourriture, activités et visites): 1 250 000 CFA par enfant.

Le règlement peut s'effectuer en 3 fois, avec possibilité d'un étalement supplémentaire en cas de difficulté.

19 familles sur 20 ont donné leur accord

Vote : 12 en faveur, sur 12 (pour autoriser le voyage)

Homologation classe seconde, projet en cours

Trois conseils école-collège sont programmés pour élaborer :

- Des actions dans le domaine des mathématiques (rallyes, progressions commune cycle 2, cycle 3, harmonisation des outils) ;
- Un parcours pour l'éducation morale et civique ;
- Un parcours artistique.

Présentation projet presse APP (Action pédagogique pilote)

Cartable numérique en 5^{ème}

Livraison prévue des tablettes le 13 octobre.

Projet périscolaire au collège: reconduction de l'activité « Beach Rugby » à partir du mois de novembre.

15. Questions diverses

Les enseignants sont amenés à se déplacer par avion dans le cadre de stage de formation dans la sous-région. Selon nos informations, la DGAC met les compagnies locales CEIBA et CHRONOS dans sa dernière « liste noire » des compagnies aériennes. Ce sont donc des compagnies qui ne répondent pas à certaines exigences européennes en matière de sécurité.

- 1) Qui autorise de manière officielle que les fonctionnaires en poste, ou les enseignants en contrat local, puissent utiliser ces compagnies?
- 2) En cas d'accident aérien, quelle assurance couvrirait les indemnisations? AEFÉ, assurance de l'école, Ministères, Ambassade...?

A la question n°1, réponse du Proviseur: il y a un ordre de mission, c'est donc l'Administration (l'établissement et le bureau de la formation continue)

A la question n°2, Monsieur Bonnet invite à poser par écrit la question à l'Ambassade.

Le Proviseur ajoute que la compagnie aérienne sera toujours reconnue responsable.

Fin de l'ordre du jour

19h30

NB :

La Présidente, Marta Dougan Oyono, évoque la question de la « tenue unique » comme une réponse à un problème de discrimination.

Les membres du conseil ne partagent pas cette vision. Les élèves soulignent leur opposition au projet

Le Proviseur rappelle que la demande émane des parents d'élèves et que cette question devra être préalablement débattue lors de la prochaine Assemblée générale prévue en décembre.

Le secrétaire
David LOFFREDA



Le Président
Pierre GUÉNAIS

